



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 13 février 2023

N° 2023/02-11

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MEDECINE PREVENTIVE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'HERAULT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI TREIZE FEVRIER à DIX HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie LEVY, représentée par Thierry DEWINTRE à partir de l'affaire n°4

Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP

François BROTHIER représenté par Julien MIRO

Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN

Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU

Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD

Jean Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE

Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER

Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE

Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Nathalie LEVY quitte la séance avant le vote de l'affaire n°4

SECRETAIRE DE SEANCE : Aude RUMEAU

Délégation du Conseil Municipal du 13 février 2023

N° 2023/02-11

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MEDECINE PREVENTIVE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'HERAULT

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, expose :

Par délibération du Conseil Municipal, la commune de Castelnaud-le-Lez avait adhéré au service de médecine de prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de l'Hérault.

A ce titre, il est rappelé que les agents font l'objet d'une surveillance médicale et sont soumis à un examen de manière périodique à intervalle régulier.

Le pôle médecine préventive procède également à une surveillance particulière à l'égard des personnes reconnues travailleurs handicapés, des femmes enceintes, des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux et des agents souffrant de pathologies particulières.

Il est à noter qu'il s'agit pour la commune de pouvoir bénéficier d'un service pluridisciplinaire composé de plusieurs professionnels avec des compétences variées mais complémentaires et que la précédente convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de l'Hérault arrive à son terme au 31 décembre 2022.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ,

Vu le Livre I portant droits, obligations et protections,

Vu le Livre VIII portant prévention et protection en matière de santé et de sécurité au travail,

Considérant la nécessité pour la commune de disposer d'un service de médecine préventive,

Considérant que la précédente convention d'adhésion au service de médecine préventive expire au 31 décembre 2022 et qu'il convient dans ces conditions de proposer son renouvellement,

Il est proposé au conseil municipal :

- de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de l'Hérault.
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec le centre de gestion de l'Hérault avec effet au 1er janvier 2023 et tous les documents y afférents.

Les crédits induits par cette décision seront inscrits au budget communal de l'exercice 2023 et suivants, au chapitre « charges de personnel ».

Le conseil municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Thierry DEWINTRE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU, Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE, Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 13 FEVRIER 2023

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

